

FICHE C

annexée à la circulaire du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement
prise pour l'application du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001
relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 et modifiant le code rural.

FICHE DE SYNTHESE

pour une proposition de site Natura 2000 établie par la préfecture du Bas-Rhin

personne à contacter : Anne-Sophie LECLERE – tél : 03 88 22 73 48

mél anne-sophie.leclere@alsace.environnement.gouv.fr

date : 30/10/2002

REGION BIOGEOGRAPHIQUE : CONTINENTALE

REGION ADMINISTRATIVE : ALSACE

DEPARTEMENT : Bas-Rhin

Site interdépartemental : Autre(s) département(s) concerné(s) :

Code du site : FR 4201799 Appellation du site : VOSGES DU NORD

proposition de SIC concernée par la décision du Conseil d'Etat du 22/06/2001

- modification du périmètre oui non

- si oui ancienne superficie (ha) :
nouvelle superficie (ha) :

- modification du formulaire oui non

autre proposition de SIC

- nouveau site Superficie (ha) :
- extension de site existant Superficie de l'extension (ha) :
Superficie nouvelle totale (ha) :

proposition de ZPS

- nouveau site Superficie (ha) : **4 996 ha**
- extension de site existant Superficie de l'extension (ha) :
Superficie nouvelle totale (ha) :

1. HISTORIQUE

Qu'il s'agisse de la modification d'un site déjà transmis à la Commission ou qu'il s'agisse d'une nouvelle proposition, rappeler brièvement les principales étapes de la démarche conduite sur ce site jusqu'à l'élaboration de la présente proposition. Indiquer notamment les statuts de protection existants et les modalités de gestion contractuelles (ancienne OLAE, MAE, CTE, LIFE-Nature, charte de territoire forestier ...).

1996 : 1^{ère} Consultation des élus sur un projet de Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats)
Seuls les sites déjà protégés sont transmis au MATE (4 micro-sites).

1998 : 2^{ème} Consultation des élus sur un projet de Zone Spéciale de Conservation (périmètre d'une superficie de 6.250 hectares)

8 communes **étaient concernées**:

- Dossenheim-sur-Zinsel

- Eckartzwiler
- Ernolsheim-lès-Saverne
- Eschbourg
- La Petite Pierre
- Neuwiller-les-Saverne
- Ottersthal
- Saint-Jean Saverne

Troisième consultation : décembre 2000 sur un projet de Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

En décembre 2000, une nouvelle consultation a été lancée sur les Vosges du Nord au titre de la Directive Oiseaux, pour la désignation d'une ZPS. Le périmètre proposé reprenait le périmètre de la ZSC de 4.995 ha.

7 communes étaient concernées :

- Dossenheim-sur-Zinsel
- Eckartzwiler
- Ernolsheim-lès-Saverne
- Eschbourg
- La Petite Pierre
- Neuwiller-les-Saverne
- Saint-Jean-Saverne

(Par rapport à la consultation de 1998, seule la commune d'Ottersthal n'est plus concernée).

Ces consultations ont été interrompues, après la publication de la loi habilitant le gouvernement à transposer par voie d'ordonnance la Directive Habitat, le 4 janvier 2001.

Enfin, en juin 2001, le Conseil d'Etat annule la transmission du site consulté en 1998, ce qui rend nécessaire la relance de toutes les consultations.

Quatrième consultation : décembre 2001 sur un projet de Zone Spéciale de Conservation (Directive Habitats) et un projet de Zone de Protection Spéciale (Directive Oiseaux)

A la suite de la publication de l'ordonnance et de son décret précisant les modalités de consultation, une nouvelle consultation a été relancée en décembre 2001 : celle-ci porte sur la ZSC (Directive Habitats) et la ZPS (Directive Oiseaux) des Vosges du Nord. Le périmètre est le même que celui de décembre 2000, qui avait été réajusté pour prendre en compte :

- le tracé du TGV Est
- la demande de la Chambre d'Agriculture d'exclure les prairies d'Eschbourg.

Le périmètre proposé à la consultation en décembre 2001 porte donc sur **4.995 hectares**, et concerne les 7 mêmes communes que la consultation de 2000.

N.B : Ce site ne faisait pas partie de l'inventaire des ZICO. Une expertise complémentaire menée en 2000 a permis de motiver la création d'une ZPS, en superposition à la ZSC.

2. JUSTIFICATIONS SCIENTIFIQUES

Indiquer dans ce champ la liste des habitats naturels et des espèces motivant le pSIC (ou la ZPS) ou sa modification (se référer aux champs 3.1 et 3.2 du formulaire). Développer les arguments spécifiques (habitats/espèces prioritaires), état de conservation

Par rapport aux trois grandes unités géologiques, géomorphologiques et phytogéographiques définies par les scientifiques sur le territoire gréseux des Vosges du Nord, le site Vosges du Nord présente l'originalité de se situer sur les bordures du conglomérat et du grès bigarré, ce qui conditionne la nature des paysages rencontrés, avec des ravins

étroits, des zones rocheuses et des vallées encaissées et marécageuses, structurant les plateaux.

Le stade d'équilibre de la végétation de ce site est la hêtraie acidophile à Luzule avec une sous-unité particulière de cette zone marquée par la présence du sapin, qui atteint ici sa limite septentrionale vosgienne à des altitudes particulièrement basses.

De nombreux écosystèmes forestiers remarquables apparaissent au niveau des stations: frênaie-éablaie sur éboulis instables, aulnaie-frênaie sur alluvions en bordure de ruisseaux et aulnaie marécageuse en bordure d'étang.

La forêt avec ses rochers et ses grandes clairières herbeuses, abrite la reproduction de neuf espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux. Les éléments les plus spectaculaires de cette avifaune sont le Grand duc et le Faucon pèlerin, tous deux liés aux falaises.

La présence, bien que modeste (1 couple), de la Chouette de Tengmalm, petit rapace boréo-alpin, traduit une localisation dans la continuité de la chaîne des Hautes Vosges.

Le site englobe la partie la plus remarquable de la vallée de la Zinzel du Sud.

Eaux courantes, habitats rocheux, forêts et prairies constituent donc une mosaïque qui rend ce site intéressant.

La flore comporte de nombreuses espèces protégées au niveau régional et deux espèces protégées au niveau national: la Calla des marais, qui trouve dans les Vosges du Nord ses seules stations et la Fougère crêtée dont c'est l'une des rares localités du nord-est de la France. Les anfractuosités des falaises de grès abritent la minuscule fougère *Trichomanes speciosum*, espèce végétale d'intérêt communautaire visée par l'annexe II de la directive Habitats.

Parmi la faune d'intérêt européen figurent le Lynx, des chauves souris (le Grand Murin, la Barbastelle d'Europe, notamment) et un coléoptère, le Lucane cerf-volant.

La diversité du peuplement de rapaces témoigne de la qualité trophique et de la quiétude de ces forêts: cinq couples de Faucon Pèlerin, deux couples de Hiboux Grand duc et un éventail diversifié composé de la Bondrée apivore, du Faucon Hoberau, de l'Épervier, de l'Autour et du Hibou Moyen Duc.

La présence d'espèces d'oiseaux nicheurs telles que la Chouette de Tengmalm, du Gobemouche noir et du Bec Croisé des Sapins traduit le caractère continental de cette région dans un contexte géographique de basse altitude (350 à 400 mètres) et renforce son originalité biogéographique.

Enfin, les eaux courantes sur grès et les milieux riverains inféodés sont marqués par la présence du Chabot et de la Lamproie de Planer, d'intérêt communautaire, ainsi que le Cingle Plongeur et de nombreuses espèces de batraciens, dont la Salamandre.

Les 6 habitats d'intérêt communautaire présents sur le site sont :

- Les forêts de ravin érable à Lunaire
- Les groupements végétaux des eaux courantes
- Les associations végétales des rochers siliceux à Doradille septentrionale
- Les prairies de fauche maigres à Fromental
- Les forêts atlantiques à Hêtre et Luzule
- Les boisements alluviaux à Aulnes et Laïches

Les espèces d'intérêt communautaires présentes sur le site sont :

- Le lucane cerf-volant
- Les poissons Chabot et Lamproie de Planer
- Les chauve-souris Grand Murin et Barbastelle
- Le lynx
- La fougère *Trichomanes speciosum*
- Les oiseaux suivants : Bondrée apivore, Faucon pèlerin, Chouette de Tengmalm, Grand Duc d'Europe, Pic cendré, Pic noir, Pic mar, Pie-grièche écorcheur, Gêlinotte des bois

3. VULNERABILITE

nature et importance des pressions anthropiques, notamment les activités agricoles et forestières, les conséquences de leur maintien ou de leur transformation

Au vu des besoins écologiques des différents habitats et espèces d'intérêt communautaire, d'une part, et des mesures de protection existantes ou en projet d'autre part, le document d'objectifs du site Vosges du Nord devrait privilégier la mise en œuvre d'un programme en plusieurs étapes:

- l'augmentation des surfaces protégées des forêts marécageuses de ravins et des rochers, sans enjeu économique, par le biais soit des aménagements forestiers (réserve biologique ou série d'intérêt écologique), soit par des acquisitions de la Région ou du Conservatoire des sites alsaciens et le Fonds alsacien pour la protection des biotopes (déjà propriétaire de 6 ha de prairies riveraines de la Zinsel du Sud), soit par des mesures réglementaires;
- la création d'une réserve forestière intégrale dans la hêtraie du Luzulo-Fagetum, qui, malgré son caractère de forêt cultivée, conserve un certain degré de naturalité. Cette réserve permettrait de renforcer le caractère expérimental de ce site par la mise en place d'un suivi continu d'une forêt placée hors exploitation;
- l'évolution vers une sylviculture plus proche de la nature favorisant la régénération naturelle, le sous-bois et les essences secondaires, le mélange des structures, l'application de l'instruction régionale pour la prise en compte de l'avifaune et l'arrêt de la création de nouvelles pistes;
- une gestion des cervidés compatible avec l'avenir de la régénération naturelle de la forêt;
- le maintien des prairies et la restauration des prairies enfrichées ou enrésinées, dans un cadre contractuel;
- la maîtrise de la fréquentation des rochers de manière à garantir la reproduction du Hibou grand-duc et du Faucon pèlerin. Une convention exemplaire a déjà été signée entre le PNR des Vosges du Nord et la Fédération d'escalade pour préserver les sites qui abritent la nidification du Faucon Pèlerin.

L'ONF est gestionnaire de la quasi-totalité du site concerné.

4. INFORMATION - CONCERTATION

Présenter les actions conduites (y compris, le cas échéant, dans le cadre de la démarche de l'élaboration d'un document d'objectifs, de l'élaboration de CTE, de mesures agro-environnementales ...) et les résultats (attitude des interlocuteurs).

Dans le cadre de la consultation 2001-2002, diverses réunions d'information et de concertation se sont tenues :

- Fin 2001, en préalable au lancement des consultations, des concertations inter-services de l'Etat ont été menées sous l'autorité du Préfet de département.
- Ensuite, six réunions locales d'information sur la procédure et les sites ont été organisées sous l'égide des sous-préfets pour accompagner la procédure. L'une d'entre elles, tenue à La Petite Pierre, concernait le projet de ZSC et de ZPS des Vosges du Nord.
- Enfin, des réunions spécifiques ont été organisées à la demande de certains groupes socio-professionnels sur les thèmes activités touristiques, agricoles et forestières...

Le traitement des avis restitués dans le cadre de la consultation a donné lieu à un important travail inter-services, il a été présenté au comité départemental le 1 juillet 2002. Des réponses seront apportées à chaque avis émis.

Le classement du site en Natura 2000 n'a jamais provoqué de fortes réticences.

Le PNR des Vosges du Nord et l'ONF se sont associés pour proposer une co-rédaction du document d'objectifs du site.

La première réunion du Comité de pilotage s'est tenue le 18 avril 2002. Aucune opposition particulière au projet n'est apparue. Le choix de l'opérateur et de la démarche adoptée pour aboutir à la rédaction du document d'objectifs a été validé.

5. CONSULTATIONS

Indiquer dans les tableaux ci-dessous la liste des communes et des établissements publics de coopération intercommunales consultés.

Communes	Date de réception de la lettre de consultation	Date de l'avis du conseil municipal	Contenu de l'avis * (favorable/défavorable)	Contenu de l'avis * (motivé ou non)
<i>(DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL</i>	<i>01/01/2002 au 10/01/2002</i>	<i>25/03/2002</i>	<i>favorable</i>	<i>Non</i>
ECKARTSWILLER	01/01/2002 au 10/01/2002	25/02/2002	favorable	non
ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	01/01/2002 au 10/01/2002			
ESCHBOURG	01/01/2002 au 10/01/2002			
LA PETITE PIERRE	01/01/2002 au 10/01/2002			
NEUWILLER-LES-SAVERNE	01/01/2002 au 10/01/2002			
SAINT-JEAN-SAVERNE	01/01/2002 au 10/01/2002	08/02/2002	favorable	non

* joindre les avis motivés reçus

la lettre de consultation du préfet est datée du 27/12/01, la réception s'est échelonnée sur les 10 premiers jours de janvier 2002

figurent, le cas échéant, en italique et entre parenthèse : les cas de courriers non accompagnés de délibération, d'autosaisine ou les avis exprimés hors délai des deux mois)

Etablissement publics de coopération intercommunale ayant répondu dans le délais de deux mois ¹	Date de réception de la lettre de consultation	Date de l'avis de l'assemblée délibérante	Contenu de l'avis * (favorable/défavorable)	Contenu de l'avis * (motivé ou non)
CTE DE COMMUNES DU PAYS DE LA PETITE PIERRE	01/01/2002 au 10/01/2002	07/03/2002	favorable	
<i>(SYND.MIXTE SERVICE DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DU BAS-RHIN</i>	01/01/2002 au 10/01/2002	<i>27/02/2002</i> <i>lettre</i>	<i>Favorable</i>	<i>Non</i>

* joindre les avis motivés reçus

la lettre de consultation du préfet est datée du 27/12/01, la réception s'est échelonnée sur les 10 premiers jours de janvier 2002

figurent, le cas échéant, en italique et entre parenthèse : les cas de courriers non accompagnés de délibération, d'autosaisine ou les avis exprimés hors délai des deux mois)

Autorités militaires	Date de réception de la lettre de consultation	Date de l'avis de l'assemblée délibérante	Contenu de l'avis * (favorable/défavorable, motivé ou non)
	27/12/01	15/02/02	Favorable sur le principe

* joindre les avis motivés reçus

¹ La liste des EPCI consultés pour le Haut-Rhin est disponible ; elle ne distingue pas cependant les EPCI par site

6. RECAPITULATIF STATISTIQUE :

	COMMUNES	EPCI	TOTAUX
nombre de communes et d'EPCI consultés :	7	X	
nombre d'avis favorables motivés :	0	0	
nombre d'avis favorables non motivés :	3	2	
nombre total d'avis favorables :	3	2	
nombre d'avis défavorables motivés :	0	0	
nombre d'avis défavorables non motivés :	0	0	
nombre total d'avis défavorables :	0	0	
nombre de communes et d'EPCI n'ayant pas répondu dans le délai de 2 mois	4	Y	

X : le nombre d'EPCI par site n'a pas été calculé. Les EPCI ont été consultés dès lors qu'ils étaient concernés par un site au moins, sachant que le dossier de consultation comportait une information pour tous les sites du département. C'est ainsi que pour le département du Bas-Rhin, 155 EPCI ont été saisis en tout ; parmi eux 29 ont répondu.

Y : le nombre d'EPCI par site n'ayant pas répondu n'a pas été calculé pour les mêmes raisons que celles décrites ci-dessus. Par contre, parmi les EPCI qui se sont exprimés, les sites concernés ont été identifiés.

7 ANALYSE SYNTHETIQUE DES AVIS DES COMMUNES ET DES E.P.C.I. ET MOTIVATION DE LA POSITION PRISE PAR LE PREFET, EN PARTICULIER LORSQU'IL S'ECARTE DES AVIS MOTIVES RECUS :

Les avis des communes et EPCI qui se prononcés sont favorables sur ce site.

Le faible taux de réponse peut s'expliquer par une certaine lassitude des communes, confrontées à un nombre répété de consultations, l'avant-dernière ne datant que de décembre 2000.

Le présent formulaire est disponible sur les sites Intranet du MATE, du MAP et du ministère de l'intérieur (direction générale de l'administration)

Ce formulaire est à renvoyer complété au MATE et le cas échéant au ministère de la Défense, sous forme papier, et à l'adresse électronique suivante : jeannine.mertens@environnement.gouv.fr